

**Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique**

Comité de l'énergie

Troisième session

Bangkok, 24-26 février 2021

Point 3 b) de l'ordre du jour provisoire*

Suite donnée à la Déclaration ministérielle sur la coopération régionale pour une transition énergétique vers des sociétés durables et résilientes en Asie et dans le Pacifique et au deuxième Forum Asie-Pacifique de l'énergie : point sur les feuilles de route nationales pour la mise en œuvre de l'objectif de développement durable n° 7

Feuilles de route nationales pour la mise en œuvre de l'objectif de développement durable n° 7**Note du secrétariat***Résumé*

Afin de donner suite à une recommandation que le Comité de l'énergie a formulée à sa deuxième session, le secrétariat de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique continue de mettre au point et de déployer l'outil d'aide à la planification énergétique axé sur les objectifs de développement durable (NEXSTEP) qui permet de créer des feuilles de route nationales relatives à l'objectif de développement durable n° 7 dont l'objectif est d'aider les responsables politiques à élaborer des politiques et des stratégies intégrées en vue d'atteindre les cibles liées à l'objectif 7 et aux objectifs de réduction des émissions fixés par les États membres dans leurs contributions déterminées au niveau national.

On trouvera dans le présent document un résumé des activités menées par le secrétariat depuis la deuxième session du Comité en ce qui concerne la mise au point et le déploiement de l'outil et son application en vue de soutenir la création de feuilles de route nationales pour la réalisation de l'objectif 7.

Le Comité est invité à examiner les progrès réalisés, fournir au secrétariat des orientations sur la manière d'améliorer encore les travaux effectués dans le cadre du sous-programme et engager les États membres qui le souhaitent à demander au secrétariat de les aider à élaborer leur feuille de route nationale.

I. Introduction

1. Dans la Déclaration ministérielle sur la coopération régionale pour une transition énergétique vers des sociétés durables et résilientes en Asie et dans le Pacifique, adoptée lors du deuxième Forum Asie-Pacifique de l'énergie et approuvée par la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) dans sa résolution 74/9, le Forum a prié la Secrétaire exécutive d'aider

* ESCAP/CE/2021/L.1.

les États membres à élaborer des feuilles de route nationales pour la mise en œuvre de l'objectif de développement durable n° 7. Il a aussi recommandé de mettre au point un outil qui permette aux responsables de prendre des décisions en toute connaissance de cause qui contribuent à réaliser l'objectif 7 et à atteindre les cibles relatives à la réduction des émissions que les États membres ont définies dans leurs contributions déterminées au niveau national.

2. Pour donner suite à cette demande, le secrétariat a mis au point l'outil d'aide à la planification énergétique axé sur les objectifs de développement durable (NEXSTEP) en utilisant une méthode soumise à une évaluation collégiale et a engagé avec les décideurs politiques à commencer à mettre l'outil à l'essai à partir de 2019. L'outil a été conçu pour atteindre les objectifs suivants :

a) Aider les décideurs à estimer la demande nationale d'énergie d'ici à 2030 en tenant compte d'une série de questions, notamment des cibles de l'objectif 7, des objectifs de développement national et des liens entre l'objectif 7 et les autres objectifs de développement durable ;

b) Estimer les coûts et les dépenses d'investissement nécessaires pour atteindre les cibles fixées ;

c) Établir des projections pour 2030 à partir de scénarios concernant à la fois l'énergie et les émissions de gaz à effet de serre et examiner les synergies possibles entre énergie durable et réduction des émissions ;

d) Aider à déterminer les mesures politiques adaptées, notamment pour faire en sorte que les cibles de l'objectif 7 soient atteintes, mais aussi pour atteindre les objectifs de réduction des émissions définies que les États membres ont définis dans leurs contributions déterminées au niveau national conformément à l'Accord de Paris.

3. Les premiers résultats de l'élaboration et de la mise en œuvre de cet outil ont été présentés dans le document ESCAP/CE/2019/2, qui a été soumis au Comité de l'énergie lors de sa deuxième session. Le document comprenait des informations détaillées sur les analyses techniques, économiques et politiques qui avaient été réalisées grâce à l'outil afin d'élaborer des feuilles de route accompagnées de recommandations ciblées afin d'atteindre l'objectif 7 et les objectifs de réduction des émissions. Le Comité a recommandé que le secrétariat continue d'aider les États membres, en particulier les pays les moins avancés, les pays les moins avancés sans littoral et les pays et territoires insulaires du Pacifique, à élaborer leur feuille de route nationale au moyen de cet outil.

II. Contexte

A. L'outil d'aide à la planification énergétique axé sur les objectifs de développement durable et la méthode sur laquelle il repose

4. L'outil d'aide à la planification énergétique axé sur les objectifs de développement durable (NEXSTEP) repose sur une méthode qui combine analyses technique, économique et politique pour concevoir un ensemble de politiques qui permettront d'atteindre l'objectif 7 et les objectifs de réduction des émissions. Les principales étapes sont les suivantes (voir ESCAP/CE/2019/2) :

a) Une modélisation des systèmes énergétiques et des émissions est utilisée pour déterminer la part optimale des sources d'énergie à partir d'une série de scénarios, et pour recenser les interventions techniques nécessaires pour atteindre cette part ;

b) L'analyse économique est utilisée pour déterminer et évaluer les solutions ou les interventions réalisables sur le plan économique ;

c) L'analyse décisionnelle multicritères est utilisée pour évaluer les possibilités d'action et recenser celles qui sont réalisables dans le contexte national.

5. La modélisation des émissions est réalisée à l'aide de la plateforme Low Emissions Analysis Platform, un outil couramment utilisé pour la modélisation du secteur de l'énergie et pour la création de scénarios relatifs à l'énergie et aux émissions. De nombreux gouvernements, y compris ceux de plusieurs États membres de la CESAP ont recours à cet outil pour élaborer des scénarios qui servent de base à leurs contributions déterminées au niveau national. Plusieurs interventions sont évaluées afin de déterminer lesquelles permettent d'atteindre l'efficacité énergétique. Cette évaluation tient compte du coût de l'intervention, de son impact sur la réduction des émissions et de sa contribution à la productivité énergétique.

6. L'outil d'aide à la planification énergétique axé sur les objectifs de développement durable (NEXSTEP) peut être utilisé pour développer divers scénarios, chacun d'eux étant une projection de l'impact d'un ensemble unique de possibilités d'action. Les informations ainsi obtenues permettent d'établir des recommandations et apportent une meilleure compréhension des coûts, des avantages et des sensibilités associés. Les principaux scénarios, à savoir l'un basé sur le maintien du statu quo, un autre sur les mesures envisagées et un dernier sur les objectifs de développement durable, sont décrits ci-dessous.

7. **Scénario basé sur le maintien du statu quo.** Ce scénario est établi à partir des tendances historiques de la demande, du produit intérieur brut et de la croissance démographique. Les limites d'émissions et les objectifs en matière d'énergies renouvelables ne sont pas pris en compte. Pour chaque secteur, la demande finale d'énergie est satisfaite par la combinaison actuelle de sources d'approvisionnement énergétique et la tendance est extrapolée jusqu'en 2030. Ce scénario indique ce qui se passera si aucune politique adaptée n'est mise en œuvre ou si les résultats escomptés des politiques existantes ne sont pas atteints.

8. **Scénario basé sur les mesures envisagées.** Dans ce scénario, qui est une version modifiée du scénario basé sur le maintien du statu quo, les politiques, les plans et les objectifs actuellement en place sont tous pris en compte, y compris les contributions déterminées au niveau national sans conditions et tout autre objectif de politique nationale en matière d'énergie.

9. **Scénario basé sur les objectifs de développement durable.** Ce scénario reprend les différents moyens d'atteindre les cibles de l'objectif 7, notamment assurer l'accès de tous, augmenter substantiellement la part des énergies renouvelables et multiplier par deux le taux d'amélioration de l'efficacité énergétique. Dans ce scénario, l'optimisation au moindre coût est utilisée pour quantifier ce que coûterait de donner accès à l'électricité à la proportion de la population qui n'y a pas encore accès ; diverses techniques de cuisson propres sont évaluées (par exemple, les cuisinières électriques, les cuisinières à gaz de pétrole liquéfié et les cuisinières améliorées) ; l'efficacité énergétique est modélisée conformément à la cible consistant à multiplier par deux le taux d'amélioration, et la part optimale des énergies renouvelables est fixée en utilisant comme contrainte l'objectif de réduction des émissions fixé dans les contributions déterminées au niveau national.

10. **Scénario ambitieux basé sur les objectifs de développement durable.** Ce scénario est similaire à celui basé sur les objectifs de développement durable en ce sens qu'il prend en compte ce qu'il est nécessaire d'accomplir pour

atteindre les cibles de l'objectif 7 mais aussi les avantages socioéconomiques et environnementaux supplémentaires dont bénéficierait un pays si le gouvernement avait l'ambition d'aller plus loin que les cibles de l'objectif 7. Ces avantages pourraient comprendre, par exemple, une rentabilité supplémentaire de l'amélioration de l'efficacité énergétique au-delà des cibles de l'objectif 7 ou une réduction des émissions de gaz à effet de serre supérieure à celle définie dans les objectifs de contribution déterminée au niveau national en décarbonisant le secteur de l'électricité.

11. L'outil, qui est disponible sur un portail en ligne (<http://nexstepenergy.org>), permet à l'utilisateur d'élaborer des scénarios supplémentaires, de fixer des critères d'optimisation et d'examiner les résultats de la modélisation.

B. Maladie à coronavirus

12. La pandémie dévastatrice de maladie à coronavirus (COVID-19) soulève de nouvelles difficultés et ouvre d'autres possibilités en ce qui concerne la réalisation de l'objectif 7. Des données sur les effets de la pandémie, tels que la réduction de la demande d'énergie et les gains d'efficacité énergétique, et sur les mesures prises visant à y faire face, telles que les mesures de relance annoncées dans le secteur de l'énergie, ont été intégrées à l'analyse de l'outil. Dans le cadre des mesures socioéconomiques adoptées par les gouvernements pour relancer leur économie et reconstruire en mieux, il est possible d'envisager des politiques et des investissements ciblés pour favoriser une meilleure efficacité énergétique et le développement des énergies renouvelables, réduire les coûts de l'énergie, créer des emplois et donner accès à des énergies modernes pour sortir les gens de la pauvreté. Toutefois, comme l'attention politique et économique est attirée par des crises plus immédiates, les objectifs de développement durable sont désormais en concurrence pour l'obtention de ressources financières plus limitées. Il est essentiel de comprendre comment mener de front les efforts de développement durable et la reprise socioéconomique après la pandémie.

13. Les feuilles de route nationales pour l'objectif 7 sont l'occasion de mettre en évidence la contribution économique et sociale que les investissements dans la transition énergétique pourraient apporter au relèvement après la COVID-19, et de concentrer ces investissements dans les domaines où les besoins sont les plus importants, en tenant compte d'autres objectifs, notamment la création d'emplois, la relance économique et le développement rural. La feuille de route générée à l'aide de l'outil se présente sous la forme d'un rapport dont un chapitre est consacré à l'évaluation de possibles mesures de politique énergétique pour aider à la reprise économique après la COVID-19. Les informations recueillies grâce à la feuille de route aideront les décideurs politiques à mieux comprendre l'effet des interventions de politique énergétique sur l'économie au sens large et aideront les États membres qui utilisent cet outil à reconstruire en mieux pour lutter contre les effets de la COVID-19.

C. Présentation des résultats

14. La feuille de route comprend une présentation des principaux paramètres, les résultats de l'analyse et des recommandations. Pour chaque scénario, les résultats sont présentés dans des graphiques ou des tableaux consacrés aux points suivants : les économies d'énergie et les réductions d'émissions de gaz à effet de serre ventilées par secteur et par technologie (comparaison avec le scénario basé sur le maintien du statu quo) ; la contribution des énergies renouvelables ventilée par source d'énergie ; les courbes de coût marginal de réduction relatives aux mesures d'atténuation des émissions, et les besoins et lacunes en matière d'investissement qui subsisteront après que les interventions budgétaires

définies auront été menées. La structure de la feuille de route est présentée en annexe.

III. État de l'avancement des travaux

A. Élaboration d'une feuille de route au niveau national

15. Au moment de la rédaction du présent document, dix États membres en tout ont demandé au secrétariat d'appliquer l'outil pour produire des feuilles de route nationales pour l'objectif 7 : le Bangladesh, les Fidji, la Géorgie, l'Indonésie, le Myanmar, le Népal, la République démocratique populaire lao, le Tadjikistan, les Tonga et le Viet Nam.

16. Les feuilles de route nationales définitives seront officiellement soumises au Gouvernement indonésien en décembre 2020 et au Gouvernement géorgien en janvier 2021. Celle du Bangladesh devrait être élaborée dans le courant de 2021 et les sept autres devraient être soumises aux gouvernements concernés avant la fin de 2021. Les premières réactions des responsables politiques qui ont examiné les projets de feuilles de route ont été positives.

17. L'outil est maintenant pleinement fonctionnel et peut être mis en œuvre dans d'autres pays. Il continue d'être perfectionné et amélioré suivant les observations des utilisateurs et des parties prenantes. Certaines améliorations futures potentielles sont détaillées dans la section IV.

B. Application au niveau infranational

18. En 2019, la population de l'Asie et du Pacifique est devenue majoritairement urbaine pour la première fois, avec plus de 2,3 milliards de personnes vivant dans les villes et 1,2 milliard supplémentaire attendu d'ici à 2050. Il est donc primordial de déployer à l'échelle urbaine des solutions énergétiques durables dans chacune des trois dimensions du développement durable, en particulier en ce qui concerne l'objectif 7.

19. Les autorités municipales s'efforcent d'atteindre les objectifs, y compris l'objectif 7, au niveau local mais font face à des contraintes techniques ou manquent de moyens et de capacités. Par exemple, les villes de la région Asie-Pacifique dépendent du financement des gouvernements nationaux pour le développement urbain et les projets d'infrastructure.

20. Il est donc crucial de soutenir la localisation des objectifs et des cibles en Asie et dans le Pacifique pour s'assurer que leur importance est bien comprise, acceptée et prise en compte dans la conception des politiques et des projets à tous les niveaux de gouvernance et que les plans et les efforts sont bien communiqués et coordonnés entre les différents niveaux.

21. Le secrétariat et le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) mettent en œuvre un projet de collaboration visant à accélérer les progrès en matière de localisation de l'objectif 7 en incitant à une participation plus active des autorités aux échelons municipal et infranational, en particulier en Asie du Sud-Est, en les aidant à élaborer des politiques et des projets locaux en matière d'énergie durable et en instaurant un dialogue constructif entre les acteurs des différents niveaux de gouvernance (national, infranational et local), les communautés d'experts, les donateurs et le secteur privé.

22. L'objectif principal du projet de localisation est d'accroître la capacité des administrations municipales en Asie du Sud-Est à accélérer l'action visant à atteindre l'objectif 7 grâce à ses trois composantes principales : des instantanés

de la localisation, des analyses approfondies pour l'élaboration de feuilles de route locales et des activités de renforcement des capacités.

1. Instantanés de la localisation

23. Le secrétariat s'est entretenu avec les autorités de 19 villes de cinq pays d'Asie du Sud-Est pour évaluer leur situation actuelle concernant l'objectif 7, donner des conseils sur les solutions énergétiques durables applicables en milieu urbain et fournir des orientations sur la conception de politiques favorables, la création d'environnements institutionnels et l'accès éventuel à des financements pour la mise en œuvre de projets. À cette fin, le secrétariat a élaboré un cadre analytique reposant sur sept indicateurs qualitatifs de localisation de l'objectif 7 accompagné d'un questionnaire afin de recueillir des données dans diverses villes et provinces d'Asie du Sud-Est. Sur la base des réponses reçues pour chaque ville ou province, le cadre analytique est utilisé pour établir un score pour chacun des sept indicateurs de localisation de l'objectif 7 et plusieurs sous-indicateurs et pour fournir une liste de nouvelles mesures et d'améliorations recommandées.

24. La participation de diverses parties prenantes est indispensable, à la fois pour collecter les données mais aussi pour élaborer les recommandations, ce qui permet de les adapter au contexte local et de faciliter le dialogue entre les diverses autorités municipales et infranationales, les gouvernements nationaux et les financiers potentiels. Les résultats de l'analyse des données sont résumés et présentés dans une fiche d'information concise axée sur les politiques intitulée « Instantané de la localisation de l'objectif de développement durable n° 7 » qui est communiquée aux autorités de chaque ville. Les 19 instantanés de la localisation de l'objectif 7 devraient être finalisés d'ici à la fin de l'année 2020. En 2021, sur la base des enseignements tirés et des données recueillies auprès de ces 19 villes, le secrétariat publiera un rapport de synthèse sur la localisation de l'objectif 7 en Asie du Sud-Est en collaboration avec le PNUE et Cités et gouvernements locaux unis Asie-Pacifique. D'ici à mars 2021, le secrétariat mettra au point un outil interactif en ligne pour analyser les données et générer de manière entièrement automatisée des instantanés de la localisation de l'objectif 7 pour n'importe quelle ville.

2. Analyses approfondies pour l'élaboration d'une feuille de route locale

25. En collaboration avec les gouvernements locaux et infranationaux, le secrétariat fait une analyse approfondie des possibilités techniques et politiques d'appliquer l'outil d'aide à la planification énergétique axé sur les objectifs de développement durable (NEXSTEP), d'élaborer des scénarios et d'établir des feuilles de route pour contribuer à la réalisation de l'objectif 7. Actuellement, trois analyses approfondies sont en cours au niveau infranational et au niveau des villes, à Jakarta ; Iskandar (Malaisie) et Cauayan (Philippines). Le secrétariat a établi une collaboration étroite avec les gouvernements locaux, recruté des coordonateurs et coorganisé des ateliers de lancement qu'il a animés. Il procède actuellement à la collecte des données. Les trois feuilles de route devraient être finalisées d'ici à mars 2021.

3. Activités de renforcement des capacités

26. Les activités de renforcement des capacités sont une partie importante de l'élaboration de la feuille de route et des efforts de localisation de l'objectif 7 et permettent aux responsables locaux et aux autres parties prenantes d'approfondir leurs connaissances sur les moyens d'atteindre l'objectif 7. En raison des restrictions des déplacements dues à la pandémie de COVID-19, ces activités ne peuvent pas avoir lieu en présentiel. C'est pourquoi le secrétariat met au point

un programme d'apprentissage qui dispensera des informations essentielles sur la localisation de l'objectif 7, donnera accès à plusieurs études de cas sur les solutions intégrées de gestion durable de l'énergie applicables en milieu urbain et fournira aux utilisateurs un soutien continu tout au long de l'élaboration de la feuille de route. Cette plateforme de formation en ligne devrait être lancée au deuxième trimestre de 2021.

IV. Enseignements à retenir et projets pour l'avenir

A. Résultats de l'élaboration de la feuille de route

27. Les recommandations figurant dans les feuilles de route nationales pour l'objectif 7 qui ont été produites à ce jour offrent plusieurs aperçus. Par exemple, il est clair que pour atteindre les cibles de l'objectif 7, les gouvernements devront mener une action plus ambitieuse en ce qui concerne l'utilisation des énergies renouvelables. Dans certains cas, des investissements supplémentaires seront nécessaires pour assurer l'accès de tous à l'électricité et à la cuisson propre. Les feuilles de route peuvent aider à quantifier les lacunes qui subsistent en matière d'investissement et à proposer des solutions techniques pour assurer l'accès universel aux techniques de cuisson propres. Il existe des possibilités notables en matière d'efficacité énergétique, disponibles à un faible coût ou, dans de nombreux cas, un coût négatif, comme l'adoption de normes obligatoires de performance énergétique pour l'éclairage et les appareils. Les perspectives d'accélération de l'adoption des véhicules électriques sont encourageantes, de même que les avantages potentiels de la souplesse du réseau électrique qui peut accompagner le transport électrique. Dans de nombreux cas, l'insuffisance de l'investissement peut être palliée en grande partie par des mesures budgétaires telles que la suppression et la réorientation des subventions aux combustibles fossiles, la tarification du carbone ou l'émission d'obligations vertes.

28. Au niveau infranational, le projet de feuilles de route pour l'objectif 7 pour les villes comprend des recommandations visant à harmoniser les engagements et les projets nationaux et infranationaux ; à œuvrer à la mise en place de cadres politiques favorables, notamment pour les secteurs du bâtiment et des transports ; à établir des systèmes de collecte de données adaptés au secteur de l'énergie et des systèmes de gestion dotés d'objectifs de performance pour les utilisateurs finals de l'énergie, et à fournir des incitations financières supplémentaires, en particulier lorsque aucune aide nationale n'est encore disponible.

B. Plan de déploiement : activités en cours et invitation à faire une demande

29. Le secrétariat continue de collaborer avec les dix États membres qui lui ont demandé de les aider à mettre en œuvre l'outil et a pris contact avec d'autres États membres afin de déterminer leurs besoins. Le secrétariat prévoit d'apporter son soutien à un plus grand nombre d'États membres aux fins de l'élaboration de feuilles de route en 2021. À plus long terme, il est prévu de collaborer avec la Commission économique pour l'Europe en vue d'appuyer l'élaboration de feuilles de route pour les pays d'Asie centrale, et éventuellement de mettre cet outil à la disposition d'autres commissions régionales afin que l'outil soit appliqué à l'échelle mondiale.

30. Le secrétariat continuera également de travailler avec les autorités des villes et d'autres juridictions infranationales pour soutenir l'application de l'outil et de fournir des conseils aux administrations locales de toute la région Asie-Pacifique en lien avec leur contribution à la réalisation de l'objectif 7.

31. Les États membres sont invités à demander l'aide du secrétariat aux fins de l'élaboration des feuilles de route nationales. Les demandes peuvent être adressées au Directeur de la Division de l'énergie de la CESAP.

C. Plan relatif aux futures améliorations de l'outil

32. La planification de la transition énergétique dans le contexte du Programme de développement durable à l'horizon 2030, de l'Accord de Paris et de la pandémie de COVID-19 nécessitera une approche intégrée de la planification des systèmes qui reflète les liens entre les cibles de l'objectif 7 et les objectifs de réduction des émissions, ainsi qu'une compréhension des perspectives sociales et économiques en jeu. Le recensement et la hiérarchisation des techniques adaptées et le renforcement de la capacité des décideurs à créer un cadre de politique générale favorable seront essentiels pour atteindre l'objectif 7.

33. L'outil a été spécialement mis au point pour renforcer la capacité des décideurs de prendre des décisions éclairées en vue d'atteindre ces objectifs et de concrétiser ces engagements. Son utilisation favorisera une approche coordonnée de l'harmonisation des feuilles de route pour l'objectif 7 avec les plans énergétiques nationaux existants tout en permettant la concrétisation des engagements pris dans le cadre de l'Accord de Paris et en aidant les gouvernements à reconstruire en mieux dans le contexte du relèvement après la COVID-19.

1. Boîte à outils stratégiques sur la cuisson propre

34. En 2020, le secrétariat a publié une méta-étude sur les recherches relatives à la cuisson propre dans laquelle il est montré que de nombreux programmes dans ce domaine sont inefficaces à long terme car les ménages finissent par revenir à la cuisson traditionnelle utilisant la biomasse pour toute une série de raisons. Ceux qui élaborent les programmes sont souvent mal équipés pour élaborer et mettre en œuvre des projets efficaces de cuisson propre, et de nombreux responsables politiques nationaux n'ont peut-être pas conscience de tous les avantages socioéconomiques de la cuisson propre. Ainsi, ils ne voient pas l'intérêt de donner la priorité à l'élaboration d'une politique sur la cuisson propre, ce qui constitue une occasion manquée. Le manque d'accès à la cuisson propre a des répercussions considérables sur la santé et le développement économique.

35. Des solutions techniques efficaces pour une cuisson propre sont actuellement disponibles, notamment des cuisinières améliorées, l'utilisation du gaz de pétrole liquéfié et, potentiellement, certaines techniques de cuisson électrique. Cependant, les coûts de déploiement varient grandement selon le contexte. Par exemple, les coûts dépendent fortement de la disponibilité des infrastructures de distribution locales. Ces considérations ne sont pas bien comprises par les décideurs politiques et par ceux qui élaborent les programmes.

36. Le secrétariat étudie les possibilités de partenariat avec des organisations internationales de premier plan travaillant sur la cuisson propre en vue de réunir les résultats des travaux de recherche et les meilleures pratiques dans une boîte à outils stratégiques sur l'accès à la cuisson propre, d'examiner les éléments contextuels et culturels les plus importants qui influencent les décisions relatives à la cuisson afin de formuler des recommandations fondées sur des faits concernant les types de combustibles, les techniques et les programmes qui ont des chances de réussir. La boîte à outils pourrait être déployée en tant que composante supplémentaire de l'outil d'aide à la planification énergétique axé sur les objectifs de développement durable (NEXSTEP), et les recommandations

relatives à la cuisson propre élaborées grâce à elle pourraient ensuite être intégrées dans les feuilles de route nationales.

2. Élaboration d'outils infranationaux

37. En 2020, les activités de localisation de l'objectif 7 et l'élaboration de feuilles de route locales pour l'objectif 7 se sont concentrées sur les pays et les villes d'Asie du Sud-Est. Le cadre analytique sur lequel reposent les évaluations instantanées peut être appliqué à n'importe quelle ville de la région ou même à d'autres régions, en collaboration avec le PNUE, les commissions régionales et d'autres partenaires, par exemple. L'outil en ligne mis au point pour générer des instantanés de localisation de l'objectif 7 contribuera à simplifier la mobilisation des autorités locales et des parties prenantes concernées en ce qui concerne l'objectif 7 et permettre de formuler des recommandations au plus haut niveau adaptées au contexte local afin de recenser les domaines dans lesquels des mesures et des améliorations supplémentaires sont nécessaires. Les feuilles de route locales pour l'objectif 7 seront un moyen d'isoler les solutions stratégiques et techniques rentables. Sur cette base, des projets prêts à recevoir des investissements peuvent être élaborés avec l'aide de partenaires, notamment en collaboration avec le programme d'intégration des systèmes urbains dirigé par le PNUE, et mis en correspondance avec des bailleurs de fonds et des donateurs potentiels en vue d'atteindre l'objectif 7.

3. Formation en ligne

38. Le déploiement de l'outil d'aide à la planification énergétique axé sur les objectifs de développement durable (NEXSTEP) est actuellement limité aux États membres qui recherchent activement le soutien du secrétariat pour élaborer une feuille de route. L'outil peut encore être développé et utilisé par les décideurs politiques de tous les pays pour créer des feuilles de route et acquérir des connaissances en vue de faire converger la réalisation de l'objectif 7 et les mesures de relèvement face à la COVID-19. Le secrétariat a commencé à développer un programme d'apprentissage en ligne pour guider les utilisateurs potentiels sur les données requises pour l'outil, son fonctionnement et l'interprétation des résultats qu'il génère.

39. Une autre partie du programme d'apprentissage en ligne sera axée sur la localisation de l'objectif 7. Il sera mis à la disposition des fonctionnaires des administrations infranationales ou locales qui souhaitent approfondir leurs connaissances sur un certain nombre de sujets importants, dont : le Programme 2030 et la localisation de l'objectif 7 ; le cadre de politique générale et les institutions qui favorisent la localisation de l'objectif 7 ; la surveillance des données énergétiques ; l'objectif 7 et la participation des parties prenantes ; la budgétisation et le financement ; la sensibilisation et le renforcement des capacités ; les stratégies de localisation de l'objectif 7 pour les villes et les gouvernements locaux, et les liens entre l'objectif 7 et les autres objectifs.

4. Participation du secteur privé

40. Conscient que le secteur privé joue un rôle important dans la transition énergétique, le secrétariat prévoit d'aider les décideurs à recenser les mécanismes qui incitent les acteurs du secteur privé à l'aider à financer et à mettre en œuvre les priorités définies dans les feuilles de route. Des études analytiques seront menées dans les pays participants pour déterminer les mécanismes pertinents au niveau national, et des ateliers nationaux pourront être l'occasion d'examiner les études et de faciliter le dialogue entre le gouvernement et les entreprises en vue de confirmer leur engagement. Le secrétariat prévoit également un programme de travail visant à mobiliser davantage le secteur privé

au moyen d'incubateurs d'entreprises, de présentations de projets d'investissements ou d'autres formats jugés adaptés selon les recommandations contenues dans les études analytiques.

5. Maladie à coronavirus

41. Les futures versions de l'outil permettront de mieux tenir compte des conséquences socioéconomiques de la COVID-19 dans l'élaboration des feuilles de route et d'intégrer les enseignements tirés d'un projet mené par la CNUCED, intitulé « Response and recovery: mobilising financial resources for development in the time of COVID-19 »¹. L'outil amélioré comprendra des objectifs supplémentaires tels que la création d'emplois ; la relance économique et le développement rural ; l'amélioration des connaissances sur l'effet des interventions de politique énergétique sur l'économie en général, et l'appui fourni aux utilisateurs de l'outil en vue de reconstruire en mieux dans le cadre de la reprise après la COVID-19. Il comprendra également des éléments de formation et d'apprentissage en ligne qui permettront aux décideurs de tous les pays de créer des feuilles de route et de développer des connaissances en vue de faire converger la réalisation de l'objectif 7 et les mesures de relèvement face à la COVID-19.

V. Questions soumises à l'examen du Comité

42. Le Comité est invité à examiner les progrès réalisés, fournir au secrétariat des orientations sur la manière d'améliorer encore les activités menées dans le cadre du sous-programme et engager les États membres qui le souhaitent à demander au secrétariat de les aider à élaborer leur feuille de route nationale.

¹ Des informations supplémentaires sur le projet sont disponibles à l'adresse suivante : <https://unctad.org/project/response-and-recovery-mobilising-financial-resources-development-time-covid-19>.

Annexe

Structure des feuilles de route nationales pour l'objectif de développement durable n° 7, générées par l'outil d'aide à la planification énergétique axé sur les objectifs de développement durable

L'outil d'aide à la planification énergétique axé sur les objectifs de développement durable (NEXSTEP) est utilisé pour établir des feuilles de route nationales pour l'objectif de développement durable n° 7 qui se présentent sous la forme d'un rapport. La structure du rapport est présentée ci-dessous :

- Résumé
- Chapitre 1 : Introduction – informations concernant l'outil, les cibles et les indicateurs relatifs à l'objectif 7 et les contributions déterminées au niveau national
- Chapitre 2 : La méthode NEXSTEP – principales étapes méthodologiques et définitions des scénarios
- Chapitre 3 : Le secteur énergétique national – présentation et perspectives de la demande d'énergie suivant le scénario basé sur le maintien du statu quo et suivant le scénario basé sur les mesures envisagées
- Chapitre 4 : Scénario basé sur les objectifs de développement durable – description du scénario et mesures stratégiques nécessaires pour atteindre l'objectif 7 et les objectifs de contribution déterminée au niveau national
- Chapitre 5 : Moyens de parvenir à la transition énergétique avec davantage d'ambition – scénarios améliorés et possibilités de mesures d'un bon rapport coût-efficacité visant à inciter les pays à mener une action qui aille plus loin que la réalisation des cibles de de l'objectif 7
- Chapitre 6 : Reconstruire en mieux après la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) – domaines clefs dans lesquels l'action politique doit être renforcée pour favoriser le relèvement après la COVID-19 tout en maintenant la dynamique relative au Programme de développement durable à l'horizon 2030 et à l'Accord de Paris
- Chapitre 7 : Revoir les politiques existantes – évaluation des politiques nationales actuelles et révisions nécessaires pour atteindre l'objectif 7 et les objectifs de contribution déterminée au niveau national
- Conclusion
- Références
- Annexes